REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASV NATATION

COTISATION

La cotisation se décompose en trois parties : les frais de licence FFN, les frais d'adhésion au club d'un montant de 30 euros et les frais d'inscription à chacune des activités pratiquées au sein du club. En cas d'inscription à plusieurs activités ou plusieurs créneaux d'activité, les frais d'adhésion ne sont dus qu'une fois. La cotisation est due dans son intégralité avant le démarrage des activités. Le règlement de la cotisation s'effectue en carte bancaire via le site https://asvnatation.comiti-sport.fr/.

Sur demande (de préférence lors de votre inscription), une attestation de cotisation pourra vous être délivrée (pour les participations des Comités d'entreprises, par exemple).

REMBOURSEMENT

Une séance d'essai gratuite est proposée à tout nouvel adhérent.

Les frais relatifs à la pratique de l'activité pourront être remboursés intégralement sur demande de l'adhérent dès lors qu'il n'aura participé qu'à la séance d'essai. Les demandes de remboursement seront systématiquement rejetées dès lors que l'adhérent aura participé à au moins une séance suivant sa séance d'essai.

Les frais d'adhésion au club (30 euros) ne sont remboursables en aucun cas.

Les éventuels litiges seront examinés au plus tard le 31 décembre de l'année.

En cas d'absence à un cours, l'adhérent ne pourra pas prétendre au rattrapage de ce cours en se présentant à d'autres créneaux que celui spécifié lors de l'inscription.

SECURITE/DISCIPLINE

Tout agissement ou comportement répréhensible voire dangereux (chahut, désobéissance ou non-respect des consignes, vol, dégradation...) entraînera automatiquement et sans délai l'exclusion du club de l'intéressé, sans indemnité ou remboursement d'aucune sorte.

Chaque adhérent est responsable de la sécurité des objets lui appartenant. Le club rejette toute responsabilité en cas de perte ou de vols d'objets personnels. Il est recommandé à chaque adhérent d'utiliser un casier de vestiaire en le fermant à clés ou de placer objets et effets personnels dans un sac qu'il gardera au bord du bassin le temps de la séance.

Le port du slip ou boxer de bain est obligatoire pour les hommes dans toutes les activités.

PARENTS

Les parents ne sont pas admis dans les vestiaires et sur le bord du bassin pendant les cours du groupe Avenir et Compétition.

Les parents sont invités à reprendre en charge leurs enfants dès la fin du cours ou de l'entraînement : passée l'heure et/ou dès la sortie des locaux, la responsabilité du Club ne saurait être engagée. Les nageurs retenus dans les groupes Compétition sont, par définition, amenés à participer à des compétitions durant la saison. De ce fait, ils doivent répondre aux convocations de l'entraîneur. En cas d'empêchement, ce dernier devra être prévenu dès que possible. Les absences répétées aux entraînements et/ou aux compétitions pour des motifs divers pourront amener les entraîneurs à proposer un changement de groupe au nageur (École de natation ou Swimming) en accord avec le bureau du club.

Les enfants appelés à participer à des compétitions durant la saison doivent posséder l'équipement aux couleurs de l'ASV Natation (maillot, tee-shirt, bonnet).

Tout agissement ou comportement répréhensible voire inapproprié de représentants légaux ou d'accompagnants envers les dirigeants, les entraîneurs, d'autres parents ou d'autres enfants (insultes, injures, coups, menaces...) entraînera automatiquement et sans délai l'exclusion du club de l'enfant, sans indemnité ou remboursement d'aucune sorte.

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance de cet extrait et m'engage à le respecter. J'autorise les responsables à prendre toutes les mesures qui s'imposent en cas d'accident. Je reconnais avoir satisfait à la visite médicale OBLIGATOIRE autorisant la pratique de la natation.
J'autorise / n'autorise pas l'ASV Natation à publier sur son site (www.asvnatation.com) des photos de moi-même prises lors des compétitions, entraînements ou autres activités diverses du club. Fait à
Signature :